

Éléments de fiscalité internationale et européenne

Prérequis

Attestation de réussite des unités d'enseignement « *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)* » et « *Impôts des sociétés* »

Face à des situations issues de la vie professionnelle, relatives aux procédures et aux règles d'une gestion T.V.A., pour une entreprise, et en tenant compte des principes légaux fondamentaux y afférents,

- ◆ déterminer le type d'assujettissement et les opérations assujetties ;
- ◆ établir la déclaration à la T.V.A. et les documents connexes, y compris pour les forfaits simples et les opérations internationales usuelles, en identifiant clairement leurs éléments.

Face à la situation fiscale d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle :

- ◆ établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en justifiant sa méthodologie ;
- ◆ procéder au calcul de la base taxable ;
- ◆ procéder au calcul de l'impôt dû.

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de caractériser le fonctionnement des conventions et règlements internationaux en matière fiscale ;
- ◆ d'analyser et d'appliquer les mécanismes généraux de l'impôt des non-résidents (I.N.R.) ;
- ◆ d'analyser l'incidence du droit européen sur la fiscalité belge ;
- ◆ d'appréhender les principes généraux de la législation européenne en matière de douanes et accises ;
- ◆ d'analyser et d'appliquer les éléments généraux du droit douanier et du droit accisien ;
- ◆ d'orienter le choix des entreprises quant aux régimes douaniers et accisiens à appliquer.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations fiscales usuelles de personnes physiques résidentes et non résidentes, décrites par des consignes précises, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'analyser la situation en regard des dispositions du C.I.R. et des conventions et règlements internationaux ;
- ◆ d'ébaucher pour cette situation une solution argumentée et commentée, en termes d'assujettissement, de paiement de précomptes et d'impôt ;

- ◆ d'établir une déclaration INR/PP
- ◆ de commenter une décision de la Cour de Justice relative à la fiscalité IPP belge ;

face à des situations fiscales usuelles en matière de douanes et accises, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'expliciter la réglementation douanière applicable ainsi que son impact général ;
- ◆ de fournir les éléments de base pour l'établissement de la déclaration en douane ;
- ◆ d'expliciter la réglementation accisienne applicable ainsi que son impact général ;
- ◆ de calculer les droits d'accise en jeu / à payer ;
- ◆ d'identifier les formalités à accomplir pour l'application du régime accisien choisi ;
- ◆ d'expliciter de manière argumentée le choix de l'entreprise quant aux régimes douaniers et accisiens à appliquer.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.